

# SEANCE DU 03 NOVEMBRE 2014 A 19H00

Sous la présidence de Mr Christophe BAUDRY, Maire de la commune  
Convocation du 24 octobre 2014

Sont présents : MM BAUDRY-GOURON- BASILE –BRIAND- LASSIER-  
HOURDOU- FOUSSARD- PION- ALLIET- MENIER-JACQUELIN-  
VILLEMAINE. MMES LOUP -BRUNET BREYAULT-

Absent : /

Procurations : MME COMBREAU à MR VILLEMAINE

Nombre de conseillers en exercice : 15

Le quorum étant atteint Mr ALLIET est élu secrétaire.

<p><b>Date de transmission à la Sous- Préfecture de CHINON :</b> <b>Date de publication :</b></p>
---

- I- ELAGAGE FORFAIT PRESTATION : N°2014-074**  
Mr le Maire informe le conseil municipal qu'un administré dans l'impossibilité d'élaguer son noyer encombrant la voie publique lui a demandé l'intervention des agents communaux moyennant paiement. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'appliquer un forfait exceptionnel de 60<sup>e</sup> pour l'élagage dudit noyer. Mr le maire est chargé de recouvrer ladite somme.
- II- LOCATION DU TERRAIN DE MR SPELTY N°2014-075**  
Le conseil municipal décide de prolonger pour 1 an la location du terrain de Mr SPELTY, cadastré AC N°11 sis au « Carroi Portier » d'une grandeur de 36a54 pour une période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31/12/2015.  
Considérant que le conseil municipal a l'intention d'y semer de la jachère fleurie pour agrémenter l'entrée sud du bourg, le conseil municipal, après en avoir délibéré décide de louer ladite parcelle à Mr SPELTY, pour un montant de 167.44€ TTC pour l'année 2015.  
Cette somme sera inscrite au budget 2015.
- III- DEVIS SALLE DES FETES REGULATION CHAUFFAGE : N°2014-076**  
Mr le maire présente le devis d'Eric GAILLARD pour la régulation du chauffage à la salle des fêtes. Cette offre de prix s'élève à 2 762.62 € TTC. Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le devis d'Eric GAILLARD.
- IV- DEVIS CLIMATISATION LOGEMENT 1 BIS, PLACE P ALLIET**  
Mr le maire présente le devis d'Eric GAILLARD pour la climatisation du logement 1bis place Pierre Alliet qui s'élève à 6 736.77 € TTC. Après en avoir délibéré, le conseil municipal sursoit cette question et décide de demander d'autres devis
- V- ONF**  
Mr le maire donne lecture du compte-rendu du directeur de l'ONF sur la gestion des services communaux (Directeur régional et départemental)
- VI- CCB STATUTS – AMENAGEMENT NUMERIQUE ET RELAIS D'ASSISTANTES MATERNELLES N°2014-077**  
Mr le maire informe le conseil municipal que par délibération en date du 15/09/2014, le conseil communautaire s'est prononcé favorablement sur les modifications des articles II et VI de ses statuts.

Suite à cette décision du conseil communautaire, conformément à l'article L 5211-17 du CGCT, cette modification des statuts est soumise à l'approbation de chaque conseil municipal des 15 communes de la CCB.

Mr le maire donne lecture des statuts modifiés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité la modification des articles II et VI de la Communauté de Communes du Bouchardais.

Mr le maire est chargé d'aviser Mr le président de la CCB.

**VII- ECLAIRAGE BOURG- CANDELABRES  
N°2014-078**

Mr le maire rappelle au conseil municipal que la commune a délégué le SIEIL les interventions en cas de panne sur l'éclairage public. Mr le maire fait remarquer aux conseillers municipaux qu'un candélabre est hors service, place de l'église et créé une zone noire à proximité de l'église.

Par conséquent, le conseil municipal décide d'investir dans 2 candélabres pour un montant estimé à 1000€ l'ensemble.

**VIII- AMENAGEMENT DU BOURG- 2EME TRANCHE N°2014-079**

Le conseil municipal décide que lorsque la deuxième tranche de travaux d'aménagement du bourg seront terminés de remplacer les anciens candélabres du bourg.

Par conséquent, le conseil municipal décide de demander une étude au SIEIL pour le remplacement des anciens candélabres.

**IX- ZONE 1AU N°2014-080**

Le conseil municipal donne délégation à Mr le maire pour demander à la SAFER de contacter les propriétaires fonciers de la zone 1AU dans le but d'acquérir les terrains de cette zone constructible en lieu et place de la commune, sous réserve du prix demandé par la SAFER pour cette prestation.

**X- STADE DE LA VARENNE – MISE AUX NORMES- DEMANDES DE SUBVENTIONS N°2014-081**

Mr Guy LASSIER, conseiller municipal et membre du bureau du FCVV informe le conseil municipal que suite à la montée en 2<sup>ème</sup> division départementale la Fédération Française de Football oblige la mise aux normes du terrain avant le 30 juin 2015, sous peine de sanction, descente administrative en 3<sup>ème</sup> division. Mr LASSIER précise que la Fédération Française de Football peut octroyer une aide de 2 500€ si la demande est déposée rapidement.

Le terrain doit être équipé d'une main courante en acier galvanisé pour être aux normes. Par conséquent, Mr LASSIER présente le devis de la société BOBIER pour la fourniture et pose d'une main courante en acier galvanisé sur le périmètre du terrain à La Varenne qui s'élève à 12 000€ HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve le devis de la société BOBIER et décide de lui confier les travaux qui devront être réalisés avant le 31 mai 2015.
- décide de solliciter des subventions auprès du conseil régional et de Mr Laurent BAUMEL, député de la circonscription
- arrête le plan de financement des travaux comme suit :

Dépenses : **12 000€ HT**

Subvention conseil régional :	1 000€
Subvention réserve parlementaire :	700€
Aide demandée à la F.F.F :	2 500€
Autofinancement :	7 800€
TOTAL :	<b>12 000€</b>

Mr le maire est chargé de déposer les dossiers auprès de :

- La Fédération Française de Football
- Le conseil régional
- Mr le député de la 4<sup>ème</sup> circonscription d'Indre-et-Loire

**XI- ACHAT DE GUIRLANDES DECISION MODIFICATIVE N°2014-082**

Suite au vol du 31/03/2014 Mr le maire présente le devis de la société DECOLUM pour l'achat de guirlandes de fin d'année qui s'élève à 1 246.08 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le devis de la société DECOLUM et décide d'acheter les guirlandes.

Les crédits n'étant pas prévus au budget, le conseil municipal décide d'effectuer la décision modificative suivante :

Compte 21578 Op 15 :	1 250
Compte 020 :	- 340
Compte 2051 Op39 :	- 130
Compte 2183 Op 39 :	- 500
Compte 2313 Op 49 :	- 280

**Questions diverses :**

- 97<sup>ème</sup> Congrès national des maires les 25,26, et 27 novembre: Y participeront : C BAUDRY, G FOUSSARD et G LASSIER.
- Congrès des maires d'Indre-et-Loire : Patrick HOURDOU y participera.
- Elèves scolarisés à Chinon : Mr le maire informe le conseil que 2 cravantais fréquentent les écoles publiques de Chinon, ce qui génère une dépense de 1031.05€ pour la commune
- Bulletin municipal : la commission travaillera dessus toute l'année pour une édition début novembre chaque année.
- Comice agricole : en septembre 2015, la CCB va demander l'avis aux 15 communes du canton. Le conseil y est favorable à condition qu'il évolue sous une autre forme.
- Visite du Centre Opérationnel de gendarmerie : le mercredi 19 novembre à 20h. Rendez-vous à 19h place de l'église.
- Val Touraine Habitat : Mr le maire informe le conseil que l'organisme s'engage à réaliser des travaux en 2016.
- Commission réceptions : 88 convives au repas du 11 novembre, messe à 11h15, dépôt de gerbe à 12h15 et vin d'honneur à 12h30
- Chats errants : Problème de chats errants à Briançon, le conseil décide de faire intervenir LA FOURRIERE 37
- Travaux gaz : Mr le maire informe le conseil que les travaux de service public de distribution de GAZ ont commencé ce jour
- Mr VILLEMAINE demande à ce qu'un groupe de travail formé de bénévoles hors conseil, ayant la charge de l'histoire et du patrimoine communal soit créé. A l'unanimité le conseil municipal donne un avis favorable à la requête de Mr VILLEMAINE et le charge de créer ce groupe de travail.

Prochaine séance : Le lundi 08 décembre 2014 à 19h

## **RÉCAPITULATIF DE LA SÉANCE**

**ELAGAGE FORFAIT PRESTATION  
LOCATION DU TERRAIN DE MR SPELTY  
DEVIS SALLE DES FETES REGULATION CHAUFFAGE  
DEVIS CLIMATISATION LOGEMENT 1BIS PLACE PIERRE ALLIET  
ONF : COMPTE-RENDU  
CCB : MODIFICATIONS DES STATUTS  
ECLAIRAGE DU BOURG CANDELABRES  
AMENAGEMENT DU BOURG 2EME TRANCHE  
ZONE 1AU  
STADE DE LA VARENNE – MISE AUX NORMES- DEMANDES DE SUBVENTIONS  
ACHAT DE GUIRLANDES - DM**